



Avis sur le Budget primitif 2017 du Conseil régional Grand Est

Avis voté lors de la séance plénière du 9 décembre 2016

Le mot du Président

Le budget primitif est le rendez-vous clef du calendrier régional. Le CESER y est particulièrement attentif : un budget primitif doit être l'affirmation et la déclinaison d'orientations stratégiques, d'actions, la traduction concrète des réponses apportées aux attentes émises par les acteurs. Le moment est d'autant plus important que 2017 sera la première année du budget réel du Grand Est.

Alors, qu'en est-il du budget primitif 2017 proposé par l'exécutif ?

Il semble bien qu'il ne s'agira pas réellement d'une année clef, mais encore d'une année intermédiaire ou charnière : les commissions du CESER font le constat d'un budget encore marqué par une construction empirique.

Le très court rapport général du Président énonce un socle de priorités stratégiques devant structurer l'action régionale autour de quatre grands axes : la cohésion territoriale, une stratégie de compétitivité, une dynamique d'excellence et d'attractivité, et la mise en place d'une action territorialisée et proche des citoyens.

Pourtant, hormis ce dernier point qui fait sans doute référence à la création des 12 agences territoriales, on éprouve quelques difficultés à suivre, au long des différents rapports, une déclinaison claire de la stratégie affirmée.

Ainsi, des questions restent ouvertes sur la réalité stratégique pour la protection de la biodiversité, sur la clarté de la vision concernant l'enseignement supérieur et la recherche mais aussi les formations sanitaires et sociales, la disparition du droit à l'expérimentation qu'offrait le dispositif PROGRESS aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la suppression des aides régionales à la certification en agriculture biologique, ou encore la disparition des heures de formation dont pouvaient disposer les créateurs d'entreprise dans certains dispositifs par exemple.

Dans le même temps, si le CESER note que l'impact des nouveaux dispositifs en cours de construction reste difficile à anticiper, il souligne son intérêt, par exemple pour la politique de soutien aux zones rurales, l'attention portée à l'agriculture, les plans dédiés à l'artisanat et à l'ESS ou encore le soutien à la rénovation de l'habitat.

Un budget, entre affichage, transferts et réalité

Comme annoncé dans les orientations budgétaires, le budget 2017 serait en augmentation de 12,5% (2,858 milliards d'euros). L'examen détaillé permet néanmoins de relativiser cet accroissement qui résulte des transferts de nouvelles compétences décidées par la loi NOTRe. Hors nouveaux transferts, ce projet de budget primitif affiche en fait une diminution de 0,6% par rapport au budget 2016. De surcroît, nous pouvons formuler quelques inquiétudes à moyen terme, quant à la stabilité de certaines recettes (TICPE, fraction de la TVA qui se substituera à la DGF qui recule encore) et le risque de nouvelles chutes des

recettes décidées par l'État, s'il veut imposer un recul drastique du nombre d'agents territoriaux...

Par ailleurs, en ce qui concerne l'endettement de la Région, le CESER ne demande surtout pas de l'accroître, comme cela lui a été prêté. Le ratio d'endettement de la Région est déjà élevé même s'il n'a pas atteint un niveau inquiétant. Le CESER recommande plutôt d'être vigilant à l'évolution envisagée de l'encours de la dette. En effet, les ratios prévus par la Région seront difficiles à atteindre sans réduire, plus ou moins fortement, ses interventions en matière de formation et de transports par exemple.

2017, une année stratégique et participative

De grands rendez-vous se dessinent dès 2017, comme ceux de la mise en œuvre de schémas importants auxquels le CESER entend apporter sa contribution (Plan régional de prévention et de gestion des déchets, SRADDET, SRDEII).

Concernant les axes stratégiques retenus par l'exécutif, qui vont être la base de la construction du SRDEII, l'avis du CESER semble avoir rencontré l'intérêt du Conseil régional tant dans l'analyse du contexte que dans l'ambition et les principes retenus comme de la nécessité de miser sur les filières et l'innovation, sur le soutien aux réseaux et la montée des qualifications, sur la position géographique de notre territoire, ou encore en matière de gouvernance du SRDEII. Le CESER s'en félicite et s'engage à être vigilant à la construction finale de ce schéma.

Par sa nature et son mode collégial, par le croisement des réseaux d'acteurs qu'il fédère, le CESER a l'ambition de représenter la société civile en tant qu'ensemble. S'il n'est pas décideur, il participe néanmoins à la maturation des décisions, à l'éclairage utile de la réflexion et ce, autant en amont qu'en cours ou en aval de la mise en œuvre des politiques publiques régionales. C'est l'ambition de la seconde chambre régionale.

Patrick TASSIN
Président du CESER Grand Est

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional Grand Est en date du 21 novembre 2016,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 9 décembre 2016,

Après avoir entendu **Bruno FAUVEL, Jean-Louis FREYD, Lydie GOURY, Bernadette HILPERT, Sylvie MATHIEU, Marie-Madeleine MAUCOURT, Luc MOUROT, Jacques RIMEIZE, Georges WALTZ, Présidents-es et Michel BOULANT, Philippe DERRIEN, Patrick FEUILLATRE, Valérie GENESSEAU, Bertrand GOSSELIN, Michel JUBERT, François KUSSWIEDER, Pascal LOUIS, Danielle PETIT, rapporteurs-es,**

**Le Conseil économique, social et environnemental régional
Grand Est a voté les présents avis comme suit :**

- **Développement économique et Emploi ; Formation initiale ; Formation continue ; Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales ; Cohésion sociale ; Finances et Administration régionale : à l'unanimité**
- **Transports, Mobilités et Infrastructures ; Environnement ; Territoires : à l'unanimité moins une voix**

Sommaire

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI.....	6
FORMATION INITIALE	11
FORMATION CONTINUE.....	15
TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES.....	18
ENVIRONNEMENT.....	24
TERRITOIRES.....	27
RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES, TRANSFRONTALIÈRES ET INTERRÉGIONALES.....	29
COHESION SOCIALE.....	33
FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	37

Budget primitif 2017

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Présidente : Marie-Madeleine MAUCOURT

Rapporteuse : Valérie GENESSEAU

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les membres de la commission ont apprécié la rencontre avec les élus et les techniciens du Conseil régional lors de la présentation du Budget Primitif (BP) 2017. Ils estiment qu'il faudra à l'avenir prendre plus de temps pour échanger avec les élus en charge des secteurs concernés et souhaitent pouvoir revenir avec les services sur le budget au moment de la mise en place des principaux dispositifs qui vont être développés au cours de l'année 2017.

Le CESER déplore l'absence de tableau synthétique détaillé des données budgétaires pour les thématiques de développement économique, recherche et innovation, agriculture et forêt. Dans un contexte de refonte des dispositifs existants, le CESER aurait apprécié d'être éclairé sur le montant des enveloppes qui seront consacrées aux nouveaux dispositifs déjà votés et à venir.

De même, le CESER apprécierait d'avoir une meilleure lisibilité de la volonté du Conseil régional de mener une politique économique au travers des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) quant à leurs objectifs, leurs montants et les moyens d'évaluation.

A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget

Les transferts de certaines actions d'une rubrique à une autre entre 2016 et 2017 empêchent d'appréhender l'évolution des budgets dédiés au développement économique, cette politique entrant dans le champ de nombreuses autres politiques régionales. Il en est ainsi par exemple, des soutiens à la méthanisation ou à la rénovation énergétique des bâtiments qui figurent dans la rubrique environnement du BP.

Par ailleurs, le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) devant être adopté en cours d'année, le CESER a bien noté que les axes stratégiques n'étaient pas encore entièrement définis et que le BP 2017 serait un budget de transition pour la partie développement économique.

Toutefois, le CESER salue la politique économique volontariste affichée dans les documents du BP 2017, mais s'interroge quant aux moyens financiers qui s'y rapportent (56,4 M€ d'AP, 44,2 M€ de CPI, 22 M€ d'AE et 31,9 M€ de CPf). Et cela, même si ce budget venait à être

augmenté en cours d'année d'une compensation pour le transfert de la compétence économique issu de la loi NOTRe.

Le CESER s'interroge sur la pérennité des agences départementales de développement économique au regard du transfert de compétence initié par la loi NOTRe. En effet, ces agences ont montré leur efficacité sur le terrain et l'étendue de leurs compétences pour le développement économique dans le cadre des nouvelles responsabilités du Conseil régional.

SRDEII et action économique

Le CESER salue l'importance de la démarche de concertation adoptée pour l'élaboration du SRDEII. Il apprécie d'être associé aux travaux en amont de la saisine obligatoire et note que certains éléments des deux avis qu'il a formulés, ont été intégrés à la réflexion.

Concernant les méthodes d'ores et déjà avancées pour répondre aux défis identifiés dans le cadre de l'élaboration du SRDEII, le CESER salue la volonté de se doter de priorités stratégiques et de contractualiser avec les intercommunalités volontaires.

En revanche, le CESER souhaiterait davantage de précisions sur l'organisation du G100 pressenti pour la gouvernance de l'action économique pendant les 5 années à venir.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la création d'un nouveau fonds de capital investissement de 100 millions d'euros. En effet, si la mise en place par la Région d'un fonds abondé par l'épargne citoyenne apparaît comme un procédé novateur, le CESER continue de s'interroger sur la plus-value apportée aux entreprises par rapport aux nombreux organismes intervenants en fonds propres. Le CESER recommande d'une part, que les critères de sélection du fonds Grand Est permettent d'aider des dossiers plus risqués ou pour des montants plus faibles que les autres fonds et d'autre part, que les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) puissent y avoir accès. Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les coûts de gestion de ce fonds.

Il ne faudrait pas que la mise en place de nouveaux fonds financiers en fonds propres vienne remplacer des subventions liées à des investissements pour les PME et PMI de la Région.

Enfin, le CESER rappelle la nécessité de prévoir dès à présent une évaluation du SRDEII et des dispositifs qui en découleront.

Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise (NACRE)

Dans le cadre de la refonte de sa politique d'accompagnement à la création et à la reprise, le CESER a noté que le Conseil régional a accepté de poursuivre le dispositif NACRE sur les six premiers mois de 2017, sans modification pour les porteurs de projet de création / transmission / reprise d'entreprise suite au transfert de ce dispositif par l'État.

Le CESER s'inquiète de la disparition des 150 heures de formation dont pouvaient disposer les créateurs d'entreprise bénéficiaires du dispositif champardennais ENVOL qui sera supprimé fin 2016. En effet, il ne semble pas y avoir d'équivalent dans le nouveau dispositif NACRE. Or, ce volet formation était sans doute l'un des facteurs des bons résultats obtenus par le dispositif ENVOL.

De même, le CESER craint la disparition du droit à l'expérimentation qu'offrait le dispositif PROGRESS aux acteurs de l'ESS en matière de création d'activités et d'emplois.

Usine du futur

Le CESER renouvelle sa demande de communication des résultats des 81 premiers diagnostics réalisés en 2016 dans le cadre du plan régional en faveur de l'industrie du futur. Cela permettra de mesurer l'impact de la politique de l'usine du futur, portée par le Conseil régional.

Artisanat - ESS

Le CESER salue la mise en place de plans régionaux spécifiques dédiés à l'artisanat et à l'ESS, garants du maintien, voire du développement, d'activités dans les zones les plus rurales du Grand Est.

B. RECHERCHE ET INNOVATION

Le CESER rappelle l'importance de l'articulation entre l'économie et l'enseignement supérieur et renouvelle sa demande déjà formulée dans son avis sur les Orientations Budgétaires 2017, d'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Le CESER souhaite connaître les résultats du diagnostic sur l'uniformisation des missions et pratiques des agences d'innovation quand celui-ci sera terminé. Il espère que l'uniformisation annoncée ne nuira pas aux dynamiques déjà engagées sur les territoires avec les entreprises.

Le CESER préconise de ne pas oublier les Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat ou PEPITE, au nombre de trois en Grand Est, dans les réseaux pour l'innovation.

Le CESER rappelle qu'il est important de soutenir les start-ups dans leur démarrage sans toutefois les opposer aux soutiens aux entreprises traditionnelles.

C. AGRICULTURE ET FORET

Agriculture

Compte tenu de l'importance économique en matière d'emplois et de production de richesses, et dans un contexte en pleine mutation du secteur agricole, de l'agroalimentaire et de la bioéconomie, le CESER rejoint le Conseil régional dans sa volonté de **préparer** dès à présent **l'agriculture de demain**.

Les quatre axes d'intervention proposés, notamment la relocalisation des marchés et l'accompagnement à la mutation des systèmes de production, sont pertinents en ce sens.

Toutefois, le CESER s'étonne de ne pas voir apparaître l'agro-écologie et l'agriculture biologique comme axe stratégique de ce programme. En effet, cette dernière mériterait d'être davantage mise en avant, à l'instar du découpage en comités thématiques transversaux de la Commission Régionale pour l'Agriculture et la Forêt du Grand Est. Et ce, d'autant plus qu'elle est en plein essor grâce à une demande croissante des consommateurs non satisfaite par la production nationale.

Il serait dommage que la limitation des crédits dédiés entrave le développement de ce mode de production rémunérateur et pourvoyeur d'emplois dans le Grand Est. En ce sens, le CESER déplore la suppression des aides régionales à la certification en agriculture biologique.

Par ailleurs, le CESER salue la volonté de la Région de favoriser les circuits courts et locaux. Dans la même logique, il préconise d'anticiper progressivement la mise en œuvre de l'obligation d'utiliser 40% de produits locaux dont une partie d'origine biologique, dans les restaurations collectives, votée tout récemment par l'assemblée nationale.

Enfin, le CESER soutient l'action du Conseil régional auprès de l'État dans le cadre du plan d'urgence d'aide aux agriculteurs en grande difficulté, même s'il s'interroge sur le caractère suffisant des enveloppes dédiées.

Forêt

L'absence de détail concernant les lignes budgétaires consacrées à la forêt et à la filière bois (de même que pour les 4 autres axes de la politique de développement agricole) ne permet pas d'apprécier l'importance des crédits qui seront consacrés aux différents types d'actions. Aussi, le CESER s'inquiète de la faiblesse des crédits de formation dédiés aux forestiers privés.

D. TOURISME

Comme indiqué dans le rapport, le secteur touristique représente un poids non négligeable en matière d'emplois, de dépenses et d'investissements dans le Grand Est. Le CESER approuve le Conseil régional dans sa volonté de dynamiser cette filière mais s'étonne des choix opérés concernant les seuils d'accès à certaines aides (3 étoiles, 60 lits minimum...).

En effet, si la volonté d'accompagner la montée en gamme de l'offre d'hébergement est louable, il ne faudrait pas priver les petites structures ou de moindre confort d'une aide à leur développement.

Le CESER rappelle que la paupérisation de la population du Grand Est est préoccupante, et il est nécessaire que le Conseil régional ait une vraie politique en matière de tourisme social.

Par ailleurs, les fondamentaux comme l'accessibilité aux personnes handicapées ne doivent pas être oubliés dans le développement de l'offre touristique.

Enfin, le CESER s'étonne de ne pas voir apparaître davantage le tourisme de montagne et le massif vosgien comme axe de la politique touristique.

Bien que les calendriers des vacances scolaires ne dépendent pas du Conseil régional, le CESER attire l'attention sur les conséquences négatives pour ce qui est de l'étalement de la fréquentation touristique, de la fusion des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

CONCLUSION

Le CESER approuve l'ambition du Conseil régional en matière de développement économique, agricole, forestier, touristique et donc d'emplois pour le territoire du Grand Est.

Toutefois, une politique efficace passe par l'évaluation des actions et cet élément prépondérant n'apparaît pas clairement dans les documents remis.

Il est important pour le CESER que l'évaluation soit un outil fort de la gouvernance et de l'utilisation des moyens financiers de la Région Grand Est.

Le CESER :

- apprécie la démarche de co-construction du SRDEII.
- souhaite une meilleure lisibilité des Appels à Manifestation d'Intérêt et de la création d'un fonds de capital investissement Grand Est.
- s'inquiète de la disparition des crédits de formation pour les créateurs d'entreprise (liée à la suppression du dispositif ENVOL) et du droit à l'expérimentation pour l'ESS (suppression de PROGRESS).
- souligne la nécessité pour l'économie de pouvoir s'appuyer sur l'enseignement supérieur et la recherche, et donc d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.
- demande une attention particulière quant aux conséquences de l'uniformisation des agences d'innovation pour les entreprises.
- suggère de faire de l'agriculture biologique un axe à part entière du développement et de veiller à la formation des acteurs en forêt privée.
- souhaite que la Région élargisse son soutien aux structures d'hébergement touristiques plus modestes en taille et en gamme.
- encourage la Région à déterminer dès à présent les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ses politiques et des nouveaux dispositifs.

Budget primitif 2017

FORMATION INITIALE

Président : Christophe GIRARDIN

Rapporteur : Philippe DERRIEN

Le CESER note que le budget constitue une première étape d'harmonisation des dispositifs existants dans les trois anciennes Régions. Or, pour le CESER, une telle harmonisation doit découler d'une stratégie explicitée et clairement définie. L'éclatement des budgets de la formation initiale dans différents rapports ainsi que la présentation en grandes masses financières ne permettent pas une appréciation globale et synthétique d'une stratégie en la matière. Le CESER rappelle que, dans son avis relatif aux orientations budgétaires, il demandait à disposer des éléments de diagnostic et d'analyse ayant servi de base à leur élaboration.

A. LYCEES

Le budget consacré aux lycées porte sur un montant de 301,8 M€ et s'inscrit dans la continuité de l'intervention régionale relevant de sa compétence.

Le CESER relève avec satisfaction la forte volonté politique de développer le numérique dans les lycées (équipement numérique, réseaux et flux) avec un objectif d'égal accès sur tout le territoire. Il alerte le Conseil régional sur le fait que les usages à venir du numérique exigeront des débits conséquents. Le CESER attire l'attention sur les possibles écarts en matière d'équipements disponibles par élève en fonction de la voie de formation (lycée général, technologique et professionnel) ou des filières.

En cohérence avec la réflexion initiée par le ministère de l'Éducation nationale sur le numérique éducatif, le Conseil régional a la volonté de déployer le manuel numérique dans l'ensemble des lycées du Grand Est à l'horizon 2021. Pour ce faire, un appel à projet concernant la dématérialisation des manuels scolaires va être lancé en vue d'une expérimentation sur une cinquantaine d'établissements à la rentrée 2017. Si la création d'un fond d'accompagnement numérique destiné aux lycéens les plus défavorisés est envisagée, le CESER s'interroge néanmoins, sur les modalités pratiques, les coûts induits pour les établissements et les familles et les risques liés aux inégalités d'usage. Aussi, le CESER demande que l'expérimentation menée auprès des cinquante premiers établissements fasse l'objet d'une évaluation à l'issue de la première année de mise en œuvre.

A fortiori dans un contexte politique difficile où la sécurité doit être renforcée, les socioprofessionnels s'inquiètent du non remplacement des départs en retraite d'agents

techniques territoriaux des établissements d'enseignement. Ces personnels exercent des missions indispensables au bon fonctionnement des établissements scolaires.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de l'enseignement des langues vivantes dans leur diversité sur tout le territoire régional. Les aides à la mobilité doivent prendre en compte toutes les langues.

B. APPRENTISSAGE

Le CESER réitère son avis relatif aux orientations budgétaires. L'apprentissage constitue « une voie d'excellence vers la qualification et l'emploi ». Pour les niveaux IV et V, les socioprofessionnels rappellent que les lycées professionnels constituent également une voie permettant une bonne insertion professionnelle au même titre que la voie de l'apprentissage.

Le CESER relève les efforts de communication pour l'apprentissage. Il insiste sur l'importance de valoriser les métiers y afférents, notamment pour assurer les débouchés. Suivant les territoires, il peut être difficile de trouver une entreprise accueillant des apprentis. C'est pourquoi il juge nécessaire d'avoir une vision chiffrée des besoins et des places disponibles filière par filière en rajoutant ces précisions dans les COT (contrats d'objectifs territoriaux).

Dans un souci d'élévation de qualification, il convient de maintenir le soutien à l'apprentissage pour tous les niveaux de formation du niveau V jusqu'à l'université.

Au vu de l'importance donnée à l'apprentissage transfrontalier, le CESER demande à être informé du nombre de jeunes concernés par les échanges avec les pays frontaliers ainsi que des liens potentiels avec la Belgique.

Pour le CESER, la Chambre régionale de l'ESS est un partenaire au même titre que le réseau des chambres consulaires.

C. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le CESER salue la volonté d'élaborer un schéma des formations sanitaires et sociales qu'il appelait de ses vœux dans son avis relatif aux orientations budgétaires. Ce schéma doit intégrer les formations dispensées par les universités en ce domaine.

Au vu des difficultés pour les étudiants à trouver des stages, le CESER souhaiterait que le Conseil régional réfléchisse à un dispositif d'accompagnement des structures publiques et associatives susceptibles d'accueillir des stagiaires de ces formations.

D. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Tout en prenant acte du souhait de la Région de mettre en place une nouvelle gouvernance des politiques de la recherche, le CESER regrette qu'une stratégie globale pour l'enseignement supérieur ne soit pas plus clairement formulée et explicitée. Il renouvelle sa demande d'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur comme cela a été fait dans d'autres Régions. Le CESER s'interroge sur les priorités mises sur l'innovation et le soutien aux écoles dont les frais élevés de scolarité, pour certaines, en limitent l'accès.

Le CESER insiste sur l'importance d'un soutien renforcé aux universités qui sont le véritable fer de lance de la région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il aurait souhaité l'élaboration d'un Pacte avec les Universités, plutôt qu'un pacte avec les seules Grandes Écoles, d'autant que la majorité d'entre elles, au même titre que les IUT, sont internes aux Universités. Il souhaite que soient mieux pris en compte les apports de ces dernières, tant dans le développement économique qu'en matière d'attractivité territoriale.

Pour finir, le CESER regrette la suppression des financements spécifiques aux chaires doctorales.

Le CESER :

- considère qu'une harmonisation des dispositifs existants dans les trois anciennes Régions doit découler d'une stratégie explicitée et clairement définie.
- alerte le Conseil régional sur le fait que les usages à venir du numérique exigeront des débits conséquents dans les lycées.
- s'interroge sur les modalités pratiques, les coûts induits pour les établissements et les familles et les risques liés aux inégalités d'usage liés à la dématérialisation des manuels scolaires pour les lycéens.
- s'inquiète du non remplacement des départs en retraite d'agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement.
- rappelle l'importance de l'enseignement des langues vivantes dans leur diversité.
- considère que, certes, l'apprentissage constitue « une voie d'excellence vers la qualification et l'emploi », mais il n'est pas le seul.
- demande que les Contrats d'Objectifs Territoriaux intègrent des chiffrages sur les besoins et les disponibilités de places d'apprentissage de la filière.
- préconise qu'il convient de maintenir le soutien à l'apprentissage pour tous les niveaux de formation du niveau V jusqu'à l'université, dans un souci d'élévation de qualification.
- affirme que la Chambre régionale de l'ESS est un partenaire de l'apprentissage au même titre que le réseau des chambres consulaires.
- rappelle que le schéma des formations sanitaires et sociales doit intégrer les formations dispensées par les universités en ce domaine.
- souhaiterait que le Conseil régional réfléchisse à un dispositif d'accompagnement des structures publiques et associatives susceptibles d'accueillir des stagiaires des formations sanitaires et sociales.
- renouvelle sa demande d'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur.

- aurait souhaité l'élaboration d'un Pacte avec les Universités.
- regrette la suppression des financements spécifiques aux chaires doctorales.

Budget primitif 2017

FORMATION CONTINUE

Présidente : Lydie GOURY
Rapporteure : Danielle PETIT

Le CESER a apprécié la participation à la réunion de la commission formation continue du 23 Novembre 2016 de Mme Marchet et des représentants de l'administration régionale qui ont pu apporter des informations complémentaires nécessaires à l'analyse du document budgétaire, transmis la veille seulement de la tenue de la commission. Il y a eu une réelle volonté de dialogue avec les membres du CESER.

Le CESER constate que ce projet de Budget Primitif définit dans ses grandes lignes les enjeux et les priorités 2017 de la politique régionale de formation professionnelle qui concerne 50.000 apprenants, 180 organismes de formation et 1.700 formations

Le CESER relève que les données financières affichées pour 2017 soit 197,76 M€ en AP/AE et 217, 49 M€ en CP /CF marquent une stabilité relative compte tenu des transferts et conventionnements spécifiques pouvant être comptabilisés par ailleurs.

De façon plus globale, le CESER note que sur les lignes formation continue et apprentissage confondues, les crédits alloués pour l'exercice 2017 restent encore inférieurs à ceux inscrits en 2013 soit 492,2M€ et ne comblent pas totalement les baisses successives.

Le CESER regrette que vraisemblablement du fait de la fusion, il soit difficile de faire un point précis des évolutions des différentes lignes budgétaires en lien avec les dispositifs et/ou les modes d'intervention. Le CESER s'interroge notamment sur les objectifs de la Région par niveau de qualification et par type de public.

Le CESER réitère la nécessité d'analyse des précédents CPRDFP et des dispositifs des trois anciennes régions avant la formalisation des nouveaux plans d'actions. A ce titre, un travail conjoint Conseil régional-CESER pourrait être mené.

Le CESER prend acte de la démarche engagée sur la fusion des OREF et des CARIF préexistants dans les anciennes régions et de l'audit qui est en cours à ce titre. Il insiste pour être tenu informé des conclusions de ces travaux.

Le CESER estime pertinente la mise en place sur la Région Grand Est de formations individuelles venant en complément des opérations collectives. Cet accès individuel apportera une souplesse supplémentaire et permettra la modularisation des formations notamment en lien avec le compte personnel de formation. Les cinq acteurs du Conseil en évolution professionnelle, Pôle Emploi - Missions locales – Agefiph - Fongecif- Apec devront être associés pleinement à la construction de cette démarche et soutenus.

Le CESER note avec intérêt le développement de la démarche structurée des contrats d'objectifs territoriaux (COT) afin de définir les priorités d'actions à mettre en œuvre. Huit secteurs prioritaires ont ainsi été choisis : Sanitaire et Social, Numérique, Métiers de l'artisanat, Agriculture-viticulture-paysage, Construction et Travaux Publics, Industrie, Bois, Hôtellerie-restauration-tourisme.

Le CESER s'inquiète de l'absence de COT pour les services et le commerce alors même que de nombreuses difficultés sont relevées dans ces deux secteurs. Il préconise l'association dans ces travaux des organisations interprofessionnelles, en particulier dans les domaines transversaux. Le CESER souhaite la mise en place de COT transverses et territoriaux avec les organisations interprofessionnelles et les OPCA.

Le CESER reconnaît tout l'intérêt des Rendez-Vous territoriaux des Compétences, qui permettront d'avoir une analyse globale pour chaque territoire. Il souligne qu'il est impératif que ces rendez-vous s'organisent avec un pilotage fort permettant un flux d'informations remontant du terrain de la part des opérateurs emploi-formation et des partenaires sociaux.

Le CESER a noté que la Région accompagnera les centres de formation afin d'optimiser l'affectation des ressources (particulièrement en places de formation) et de permettre une plus grande mixité des publics formés (adultes et formation initiale). Cette mutualisation des plateaux techniques est hautement souhaitable pour le CESER qui préconise aussi l'accès des salariés à ces formations. Le CESER souligne la nécessité d'adaptation de la pédagogie dans le cadre d'une démarche partenariale respectueuse des acteurs.

S'agissant des formations transfrontalières et pour faire face aux difficultés d'emploi, le CESER rappelle et insiste sur l'absolue nécessité du plurilinguisme et de l'effort important qui doit être porté en ce sens.

Concernant la création et la reprise d'entreprise, le CESER s'interroge sur le montant des crédits fléchés qui n'apparaissent pas en augmentation malgré la volonté régionale exprimée et cela, nonobstant le transfert NACRE à venir. Le CESER rappelle qu'il faudra veiller impérativement à une articulation cohérente entre le SRDEII et le CPRDFOP.

Le CESER note qu'au titre de ce BP, le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) consiste en une intervention au profit des salariés en insertion dans les structures d'Insertion par l'activité économique. Il conviendra d'articuler les interventions avec les contrats d'objectifs territoriaux sur le domaine interprofessionnel de l'ESS.

Le CESER regrette l'absence de soutien à la formation des salariés alors même que des actions complémentaires pourraient être menées en optimisant les moyens des différents financeurs.

Le CESER a mentionné dans ses précédents avis toute l'attention qu'il souhaite porter sur l'élaboration du prochain CPRDFOP. Les réponses avancées à ses interpellations sont reçues à ce jour positivement. Le CESER insiste sur la vigilance à porter à l'articulation qui devra être envisagée entre les analyses sectorielles et territoriales. Ces deux approches ont des logiques qui doivent être complémentaires, les réponses à apporter sont par contre différentes. L'approche territoriale de proximité devant être interprofessionnelle et interbranches (GPECT).

Le CESER :

- relève que les données financières affichées pour 2017 marquent une stabilité relative compte tenu des transferts et conventionnements spécifiques pouvant être comptabilisés par ailleurs.
- prend acte de la démarche engagée sur la fusion des OREF et des CARIF préexistants et de l'audit qui est en cours à ce titre. Il insiste pour être tenu informé des conclusions de ces travaux.
- regrette que vraisemblablement du fait de la fusion, il soit difficile de faire un point précis des évolutions des différentes lignes budgétaires en lien avec les dispositifs et/ ou les modes d'intervention.
- estime pertinente la mise en place sur la Région Grand Est de formations individuelles venant en complément des opérations collectives.
- s'interroge sur l'absence de COT pour les secteurs des services et du commerce alors même que de nombreuses difficultés sont relevées dans ces deux secteurs.
- reconnaît tout l'intérêt des Rendez Vous territoriaux des Compétences, et souligne qu'il est impératif que ces rendez-vous s'organisent avec un pilotage fort.
- a noté que la Région accompagnera les centres de formation afin d'optimiser l'affectation des ressources, préconise l'ouverture de cette mixité aux salariés et insiste sur les besoins d'adaptation de la pédagogie.
- rappelle l'absolue nécessité du plurilinguisme et l'effort important qui doit être porté en ce sens.
- insiste à nouveau sur la nécessité d'un soutien de tous les opérateurs du CEP.
- regrette l'absence de soutien à la formation des salariés.
- est attentif à l'élaboration du CPRDFOP. L'articulation entre analyses sectorielles et territoriales à faire dans ce cadre lui semble particulièrement importante.

Budget primitif 2017

TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Président : Luc MOUROT

Rapporteur : Patrick FEUILLATRE

Le CESER prend acte de l'engagement de la Région Grand Est sur le volet Transports, Mobilités et Infrastructures, 1^{er} poste budgétaire s'élevant à 696 M€ en fonctionnement et 151 M€ en investissement.

Toutefois, il regrette le désengagement de l'État et de SNCF Réseau en matière d'entretien, de renouvellement des infrastructures ferroviaires, qui oblige la Région à intervenir dans des domaines hors de son champ de compétences et constate une dégradation du réseau, notamment par manque d'investissements depuis plus de 30 ans.

A. ENJEUX MAJEURS DE LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE TRANSPORTS ET MOBILITES

Le CESER rappelle que la politique des transports est constitutive d'une politique d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et environnementale. Elle doit être multimodale et complémentaire afin d'apporter une meilleure réponse aux besoins de déplacements des personnes et des biens et de favoriser les reports modaux. Il se félicite des avancées liées à la Loi NOTRe qui donne à la Région un rôle de chef de file incontestable responsable des mobilités quotidiennes sur le territoire Grand-Est.

Il demande la création d'une instance régionale facilitant une cohérence et une coopération de l'ensemble des AOT.

Le CESER doute cependant de la capacité à concilier sur le long terme une stabilité de la ligne budgétaire consacrée au fonctionnement du TER et une augmentation de l'offre de service annoncée de 12% (principalement axée sur le sillon mosellan à destination du Luxembourg).

Le CESER rappelle que l'équilibre économique du TER repose non seulement sur l'augmentation du trafic voyageur mais également sur la tarification, les infrastructures, la convention TER et la fiscalité. Il demande que certaines propositions présentes dans sa contribution, en particulier sur les notions de qualité, de service aux usagers, de présence en gare et d'accompagnement des trains, soient reprises dans la future convention TER.

Dans le cadre de la LGV l'Européenne, il interpelle de nouveau le Conseil régional sur le projet de création de la gare d'interconnexion TGV-TER à Vandières.

En matière de voies navigables, si la région Grand Est dispose d'un réseau de 1.800 kilomètres connectés aux divers bassins de navigation, le CESER rappelle que la plus grande partie de ce réseau n'est pas ou peu exploitable pour le fret (réseau dit « Freycinet »).

B. LES ORIENTATIONS 2017 EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE EXTERNE

a. L'OFFRE AERIENNE

Le CESER déplore les iniquités supportées par nos plateformes régionales face aux conditions dont bénéficient les proches plateformes des pays voisins.

Concernant :

- La plateforme de Bâle-Mulhouse, le CESER apprécie les avancées du projet de raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, mais demande des précisions complémentaires quant au coût global, à la quote-part de la Région, aux co-financeurs ainsi qu'aux divers délais relatifs à ce projet.
- La plateforme de Strasbourg Entzheim, le CESER demande des précisions sur le plan de relance du trafic renouvelé pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 après une première phase expérimentale. Il demande si la baisse significative du nombre de passagers constatée en début d'année a été stoppée ou perdue.
- La plateforme de Metz-Nancy-Lorraine, le CESER espère que les prévisions 2017 seront au rendez-vous.
- La plateforme de Vatry, le CESER renouvelle sa demande de régénération de la ligne ferroviaire Troyes/Vatry/Châlons-en-Champagne, infrastructure indispensable pour développer l'activité voyageurs qui dépasse les 120 000 passagers à fin novembre 2016.

Il rappelle les qualités de cet outil aéroportuaire qui, avec Bâle-Mulhouse, bénéficie de la plus longue piste des plateformes régionales du Grand Est (3 872 m et 3 900 m à Bâle-Mulhouse) permettant l'accueil des plus gros porteurs 24h/24h et par tous types de temps. Malgré une situation économique difficile pour les vols « full cargos », le CESER note avec satisfaction la réalisation d'un trafic fret supérieur à 6.000 tonnes à fin novembre 2016 et de fait, une meilleure utilisation des installations dédiées au fret.

Le CESER apprécie l'engagement du Conseil régional pour un accompagnement de ces aéroports à la hauteur des ambitions régionales, tout en s'assurant de modes de gestion permettant une baisse progressive de ses participations financières directes. Il note avec satisfaction le souhait du Conseil régional de diligenter une démarche pour identifier et qualifier les services relatifs à une aviation d'affaires et propose un travail en commun sur cette démarche en l'élargissant à une analyse de l'aéroportuaire régional.

b. L'OFFRE FERROVIAIRE

Le CESER souligne que le redécoupage de la carte territoriale avec la création de la région Grand Est nécessite d'améliorer la fluidité des circulations « horizontales » intra régionales.

Il demande, en liaison avec les services de l'État ayant compétence et SNCF réseau, un travail prospectif sur l'ensemble du réseau ferré du Grand Est établissant, dans une vision stratégique du transport ferroviaire, tous les besoins de court à très long terme pour une régénération des infrastructures selon un plan global évitant les « saupoudrages » coûteux et inefficaces.

Une réelle feuille de route de l'État en matière de consolidation du réseau doit être élaborée.

Le CESER demande de s'appuyer sur les retours d'expérience d'autres projets afin de mettre en œuvre les modalités les mieux adaptées pour mener à bien le projet de 2^{ème} tranche de la LGV Rhin-Rhône entre Lutterbach (68) et Petit-Croix (90). Il apprécierait que ce projet ne soit pas reporté à l'horizon 2030.

Pour le CESER, la création de la gare d'interconnexion TGV-TER à Vandières, indispensable élément dans une gestion novatrice des mobilités en région Grand Est, ne peut être absente des projets majeurs dans cette accessibilité externe.

De plus, l'amélioration de l'offre externe doit se conjuguer également avec un service de qualité des trains d'équilibre du territoire (TET).

C. LES ORIENTATIONS 2017 EN FAVEUR DE LA MOBILITE INTERNE

a. L'EXPLOITATION DU TER

La contribution annuelle 2017 pour le fonctionnement s'élève à 431,5 M€ et pour l'investissement à 95 M€. Le CESER apprécie les améliorations apportées sur certaines dessertes et insiste sur le rôle essentiel que joue le service TER dans le maillage territorial. Il demande à ce que les abonnés TER puissent emprunter l'ensemble des TGV desservant notre région à l'instar de ce qui est prévu sur la liaison Metz-Strasbourg. Il espère voir des résultats positifs grâce à toutes les améliorations, mais demande un contrôle et un suivi très sévère de la qualité de service offerte quotidiennement aux usagers.

b. LE MATERIEL ROULANT

Le CESER salue l'effort conséquent en matière de renouvellement du parc sur l'ensemble de la région Grand Est mais demande des précisions quant à la temporalité des investissements sur les années à venir. Il maintient sa demande de voir l'entretien, la maintenance et la mise aux normes du matériel réalisés dans les établissements SNCF de notre région. Il salue l'effort de remotorisation des autorails de grande capacité (AGC) qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de développement des transports en commun et la prise en compte des aspects environnementaux en lien avec les engagements de la COP 21.

Les études menées en termes de fréquentation et d'évaluation des besoins devraient mieux intégrer les questions liées au confort des usagers.

Le CESER demande des précisions quant au montant de la provision financière inscrite au budget pour amorcer un futur renouvellement des matériels roulants les plus anciens.

c. L'AMENAGEMENT DES GARES ET DES ESPACES DEDIES AUX USAGERS

Le CESER s'interroge sur la raison de la demande de prolongation de délai sur le volet routier champardennais et sur la date retenue.

Le CESER souhaite des précisions sur le projet de parking de la gare de Mommenheim alors que des affectations budgétaires sont précisées pour l'ensemble des projets de parking en maîtrise d'ouvrage régionale d'Obermodern, de Barr et de Molsheim.

Le CESER s'interroge sur l'articulation des 43 points d'arrêt prioritaire relevant de la Région inscrits à la cartographie des gares concernées par les Schémas Directeurs Accessibilité – Agendas d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP) avec les 16 points relevant du schéma national et les projets contractualisés les années précédentes.

d. LA REPRISE DES TRANSPORTS INTERURBAINS ET SCOLAIRES

Le CESER demande au Conseil régional de lui fournir des précisions quant aux schémas des transports scolaires qui seront mis en œuvre dans chaque département au 1^{er} janvier prochain. Il suggère une tarification adaptée et graduée tenant compte des revenus et de la composition familiale sans demander la gratuité totale.

e. ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTERMODALITE

Le CESER est favorable à la convergence progressive de la tarification multimodale sur l'ensemble des territoires de la région Grand Est. Il demande des précisions sur les orientations prises en matière de convergence des tarifs souhaitant savoir si l'harmonisation va se faire, en moyenne, à la hausse ou à la baisse. Il demande que le maximum de nos concitoyens qui en ont la possibilité, soient encouragés à utiliser durablement cette intermodalité. Il propose un travail commun avec le Conseil régional sur l'élaboration prochaine du SRADDET.

f. LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Comme rappelé précédemment, le CESER désapprouve le désengagement de l'État et de SNCF Réseau en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures ferroviaires et s'inquiète sur le moyen et long terme au regard des investissements très importants à réaliser.

L'engagement volontariste du Conseil régional en participant fortement à plusieurs opérations de régénération de lignes est à souligner. Toutefois le CESER confirme que cette situation n'est pas tenable sur la durée, aussi soutient-il l'instauration d'un débat national sur l'état des lieux des infrastructures pour l'ensemble des régions de France.

Le CESER appuie la Région dans son projet d'investissement pour la ligne Guebwiller/Bollwiller, et souhaite qu'il ne soit pas retardé et puisse s'inscrire dans l'enveloppe maximale de 30 M€ prévue.

g. PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le CESER note que la Région entend répondre à des situations de congestion excessive, de nuisances trop prononcées et d'insécurité routière. A ce titre, il maintient sa demande de poursuivre les négociations avec l'État pour un aménagement de l'intégralité du parcours de la RN4 (Paris – Phalsbourg) en 2x2 voies, comprenant en plus de la section Gogney (54) – Saint-Georges (57), la réalisation du contournement de Vitry-le-François (51) en direction de Paris et la fin du contournement de Saint-Dizier (52) par sa mise à 2x2 voies.

Concernant l'A31bis, le CESER demande des informations complémentaires sur les échéanciers et sur l'impact positif attendu sur les difficultés des trafics routiers entre la Lorraine et le Grand-Duché du Luxembourg toujours en augmentation. Il note le déblocage de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg et en parallèle la requalification de l'A35, mais doute d'une fin de travaux en 2020.

Le CESER réitère sa demande de mise en place d'une redevance sur le transit international poids lourds.

h. INVESTISSEMENT POUR LE FRET FLUVIAL

Le CESER considère que les orientations énoncées en terme de réalisation des chantiers en cours pour le volet fret fluvial ne respectent pas les engagements du Grenelle de l'Environnement qui pourtant positionnent la voie d'eau comme un enjeu majeur. La région Grand Est dispose de ports importants tels Givet, Metz, Thionville-Illange, Nancy-Frouard, Strasbourg, Mulhouse, reliés aux bassins Est et Nord-européens et Nogent-Bray relié au bassin Ouest-Atlantique.

Le CESER demande que la même démarche de schéma d'aménagement réalisée pour le canal de la Marne au Rhin soit envisagée pour la liaison de la Saône à l'Oise (canaux Champagne et Bourgogne, latéral à la Marne, de l'Aisne à la Marne) qui permet de relier notre région aux ports français de Dunkerque, ainsi qu'à ceux de Rouen et Le Havre. Cette liaison, mal gérée par Voies navigables de France (VNF), n'est plus en capacité de répondre aux attentes de potentiels clients situés en bord d'eau ou à proximité.

Le CESER demande au Conseil régional de faire pression auprès de VNF afin que les travaux d'amélioration du tirant d'eau et du tirant d'air soient très rapidement programmés sur ces canaux. Des tonnages importants sont directement liés à ces aménagements.

Le CESER demande des informations complémentaires pour le projet de transports de conteneurs entre Saverne et Strasbourg, relatives au coût de construction d'une navette fluviale ad hoc et l'échéancier précis pour ce projet. Il apprécie que le Conseil régional souhaite définir de nouvelles gouvernances avec VNF et l'État pour la gestion des grands ports fluviaux à l'occasion du renouvellement des concessions portuaires.

Enfin, pour le CESER, repousser l'échéance de réalisation de la liaison à grand gabarit Saône / Moselle et une connexion Saône / Rhin à l'horizon 2050 est inacceptable, cet ouvrage devant créer des conditions positives en faveur du report modal.

Même si toute expérience en faveur du report modal est à réaliser, seule une régénération importante des réseaux ferré et fluvial « Freycinet » est pour le CESER, une condition

indiscutable pour envisager un report modal conséquent, qui ira au-delà d'opérations spots sans lendemains.

Quant à la préservation du réseau fret capillaire, le CESER salue l'engagement inédit et volontariste de la Région qui vise à pallier le désengagement de l'État sur cette dernière décennie. Toutefois en l'absence de réelles compensations de l'État, il regrette que cela obère les capacités d'intervention dans ses domaines de compétences inscrits dans la Loi et s'interroge sur un maintien durable de ce réseau si un plan audacieux de reconquête du réseau n'est pas mis en place rapidement.

Enfin, le CESER demande des précisions concernant la TICPE Grenelle d'un montant global de 110 M€ qui doit être fléchée en faveur d'infrastructures ferroviaires et fluviales innovantes et structurantes pour assurer la mobilisation des fonds nécessaires sachant que l'Union Européenne a prolongé sa perception en 2017.

Le CESER :

- regrette le désengagement de l'État et de SNCF Réseau en matière d'entretien, de renouvellement des infrastructures ferroviaires, qui oblige la Région à intervenir dans des domaines hors de son champ de compétences.
- doute de la capacité à concilier sur le long terme une stabilité de la ligne budgétaire consacrée au fonctionnement du TER et une augmentation de l'offre de service annoncée de 12%.
- apprécie l'engagement du Conseil régional pour un accompagnement des aéroports à la hauteur des ambitions régionales, tout en s'assurant de modes de gestion permettant une baisse progressive de ses participations financières directes.
- demande un travail prospectif sur l'ensemble du réseau ferré du Grand Est établissant tous les besoins de court à très long terme pour une régénération des infrastructures.
- maintient sa demande de voir l'entretien, la maintenance et la mise aux normes du matériel réalisés dans les établissements SNCF de notre région.
- demande au Conseil régional de lui fournir des précisions quant aux schémas des transports scolaires qui seront mis en œuvre dans chaque département au 1^{er} janvier prochain.
- est favorable à la convergence progressive de la tarification multimodale sur l'ensemble des territoires de la région Grand Est.
- soutient l'instauration d'un débat national sur l'état des lieux des infrastructures ferroviaires pour l'ensemble des régions de France.
- réitère sa demande de mise en place d'une redevance sur le transit international poids lourds.
- estime qu'une régénération importante des réseaux ferré et fluvial « Freycinet » est une condition indiscutable pour envisager un report modal conséquent.

Président : Bruno FAUVEL

Rapporteur : Bertrand GOSSELIN

La politique régionale en matière d'environnement présentée dans ce budget primitif comprend de très nombreuses actions mais dans un budget stabilisé, voire contraint. Dans ce contexte, le CESER apprécie l'engagement de la Région dans une démarche de mutualisation des moyens avec d'autres partenaires (Agences de l'eau, Ademe, ...). Toutefois, il s'interroge sur la place laissée à d'éventuels nouveaux projets. De plus, le fait que le budget soit contraint, questionne sur la possibilité à terme pour la Région, de jouer pleinement son rôle de chef de file en matière de climat, de qualité de l'air, d'énergie et de protection de la biodiversité qui lui a été attribué par les lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le CESER est conscient que les enjeux liés à l'environnement sont fondamentalement transversaux et qu'ils s'intègrent dans les autres politiques de la Région. Il rappelle qu'il souhaite disposer d'un véritable rapport sur le développement durable qui lui permette d'apprécier l'ensemble de l'action régionale dans ce domaine et qui comprenne un tableau de bord basé sur des indicateurs, pertinents et disponibles, qui viendrait mesurer en permanence les impacts des politiques au vu des objectifs que la Région s'est fixée.

A. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES ET DU PATRIMOINE NATUREL

Le CESER demande au Conseil régional d'élaborer rapidement une stratégie régionale pour la biodiversité prévue par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le CESER prend acte que la Région ne souhaite pas construire une nouvelle structure type agence régionale de biodiversité. Toutefois, il souligne qu'une coordination des acteurs est indispensable. Elle pourrait prendre la forme d'une conférence régionale pour la biodiversité.

Le CESER constate que le conventionnement avec les Agences de l'eau répond, dans le bon sens, à la question d'une gestion coordonnée.

En complément de sa politique sur les espaces naturels remarquables, le CESER souhaite savoir comment la Région intègre le projet de Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne.

Pour le CESER, l'observatoire de la biodiversité doit pouvoir reposer sur un processus de construction collective de connaissances afin de fournir des données partagées et acceptées

par tous les acteurs. En parallèle, il souhaite que le Conseil régional puisse développer une vision prospective de l'impact de l'évolution des activités économiques sur les écosystèmes régionaux.

Le CESER observe que certains dispositifs, comme la « mesure étang », restent limités, pour 2017, au territoire d'une des anciennes Régions. Il souligne l'intérêt de s'appuyer sur les expériences réussies mais il souhaite qu'elles puissent être étendues sur l'ensemble du territoire Grand Est.

Le CESER indique que le changement de modalité d'intervention du Conseil régional en matière de soutien des animations d'éducation à l'environnement appelle une vigilance sur la période de transition des dispositifs afin d'éviter toute rupture dans les actions en début d'année 2017.

Le CESER demande que le Conseil régional soutienne la médiation « faune sauvage » qui permet d'apporter des solutions durables aux problèmes de cohabitation avec la faune sauvage rencontrés par les professionnels et les particuliers. L'objectif est d'éviter la destruction d'animaux par la mise en place de solutions écologiques alternatives, efficaces et pérennes.

Le CESER souhaite que le soutien du Conseil régional aux colloques et manifestations soit équivalent (taux d'intervention, plafonds, seuils) et conditionné au même niveau d'exigence en matière d'inscription dans une démarche d'éco-responsabilité quelle que soit la thématique concernée : environnement, culture, développement économique, ...

B. GESTION DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le CESER note qu'il existe un observatoire sur la nappe phréatique rhénane soutenu par la Région. Il souhaite que d'autres nappes du Grand Est puissent faire l'objet de la même attention (nappe de la craie, nappe du grès du trias, ...).

C. TRANSITION ENERGETIQUE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Le CESER retrouve dans ce budget nombre des propositions qu'il a formulées le 10 novembre dernier, dans son avis sur la saisine pour le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il souligne que d'autres pistes soulevées dans cet avis restent à décliner.

A titre d'exemple, le CESER est satisfait de l'extension de l'expérimentation du tiers-financement menée dans le cadre du dispositif Oktave qui aide les particuliers engageant des rénovations complètes de leur habitat. Toutefois, il rappelle qu'il devrait être recherché, pour le parc privé, une montée en puissance graduelle, en volumes rénovés et en qualité, quitte à cibler des seuils moins performants, plus accessibles et permettant une offre démultipliée pour les entreprises.

Le CESER prend acte que l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets va être lancée début 2017. Le CESER indique que si le niveau régional est pertinent pour une planification et une coordination, les réponses doivent être déclinées au niveau local en intégrant notamment l'enjeu de limitation de transport des déchets.

En conclusion, le CESER ne peut que poser la question : les moyens seront-ils à la hauteur des enjeux majeurs en matière de changement climatique, de préservation de la biodiversité, de transition énergétique, de santé publique liés à la qualité de l'air et de l'eau ?

Le CESER :

- souhaite disposer d'un véritable rapport sur le développement durable qui lui permette d'apprécier l'ensemble de l'action régionale.
- souligne qu'une coordination des acteurs concernés par la protection de la biodiversité est indispensable.
- souhaite que l'observatoire de la biodiversité repose sur un processus de construction collective de connaissances afin de fournir des données partagées et acceptées par tous les acteurs.
- souhaite que les expériences réussies en matière de préservation et de valorisation des espaces et du patrimoine naturel puissent être étendues sur l'ensemble du territoire Grand Est.
- appelle une vigilance sur la période de transition des dispositifs en matière d'éducation à l'environnement afin d'éviter toute rupture dans les actions.
- souhaite que d'autres nappes phréatiques du Grand Est puissent faire l'objet de la même attention que la nappe rhénane.

Président : Bernadette HILPERT

Rapporteur : Michel JUBERT

Le CESER constate que le budget primitif consacré à l'aménagement du territoire d'un montant de 101 M€ (montant issu du rapport de la Commission régionale des Finances), est en augmentation de 11,4%. Cette augmentation est principalement due à l'aménagement numérique des territoires pour un montant de 46 millions d'euros.

Si l'échelle des EPCI semble avoir été choisie par l'exécutif régional comme référence pour certains dispositifs, le CESER constate un manque de définition des territoires concernés qu'ils soient ruraux ou urbains. Le CESER note une volonté affichée de créer un dispositif de soutien à la mise en place de SCoT qui sera précisé en avril 2017. Le CESER souhaite que le Conseil régional adopte une position volontariste et incitative pour favoriser le maillage intégral du territoire par ces structures qui seront les relais du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le CESER note une attention particulière de l'exécutif à l'élaboration de diagnostics. Il se félicite de l'élargissement de l'outil PREFACE à l'ensemble du Grand Est, en souhaitant sa réalisation dans les meilleurs délais pour objectiver les décisions futures.

Le Conseil régional relève les disparités entre anciens territoires sur le soutien à l'ingénierie territoriale. Le CESER souhaite une harmonisation et reste dans l'attente d'une stratégie affichant clairement les modalités du soutien apporté aux territoires.

Le CESER note que la première étape du pacte pour la ruralité s'inscrit de façon continue dans ce budget. Il souhaite des précisions sur les modalités d'éligibilité et de mise en œuvre de la revitalisation des bourgs centres ruraux.

Sur la politique de la ville, le CESER note une baisse de 35,1% des dépenses alors que le nombre de quartiers prioritaires concernés a beaucoup augmenté. Il regrette que la Région réduise les financements existants.

Le CESER se félicite de l'engagement de l'exécutif en matière d'aménagement numérique des territoires du Grand Est, dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Publique) concessive en Alsace et de la future DSP concessive des sept autres départements, mais porte une attention aux délais de construction des réseaux FttH (Fiber to the Home).

Si le domaine de la santé est une compétence obligatoire des Régions pour les Formations Sanitaires et Sociales, il reste une compétence volontaire pour d'autres domaines, jusqu'alors exercée uniquement en Champagne-Ardenne et en Lorraine. Le CESER se félicite de l'élargissement de ces dispositifs à l'ensemble des territoires, tout en souhaitant que les

aides auparavant consenties aux organismes de santé soient reconduites, par exemple l'Observatoire Régional de la Santé de Lorraine. L'accès aux services de santé dans les zones rurales constitue un enjeu majeur dans une politique d'aménagement des territoires. Néanmoins dans le cadre du soutien aux dynamiques territoriales de santé, concernant l'aide financière aux équipements de santé, le Conseil régional devra veiller à soutenir des projets d'intérêt général.

Le CESER :

- constate un manque de définition des territoires qu'ils soient ruraux ou urbains.
- souhaite que le Conseil régional adopte une position volontariste et incitative pour favoriser le maillage intégral du territoire par ces structures (SCoT) qui seront les relais du futur SRADDET.
- note une baisse de 35,1% des dépenses sur la politique de la ville, alors que le nombre de quartiers prioritaires concernés a beaucoup augmenté et regrette que la Région réduise les financements existants.

Budget primitif 2017

RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES, TRANSFRONTALIÈRES ET INTERRÉGIONALES

Président : Georges WALTZ
Rapporteur : Michel BOULANT

Tout d'abord, pour le CESER prendre position sur le rapport relatif aux relations européennes et internationales ne peut se faire sans prendre en compte l'ensemble des autres documents relatifs au BP 2017. En effet, les relations du Grand Est avec d'autres entités, proches ou lointaines, constituent une thématique transversale abordée dans d'autres rapports du Conseil régional (apprentissage, formation professionnelle, jeunesse, etc.). Dès lors, le CESER constate dans le rapport, des déséquilibres qui ne sont peut-être qu'apparents, car comblés dans les rapports des autres commissions. Ainsi en est-il par exemple de l'attractivité internationale que le rapport mentionne en introduction comme un objectif important, sans pour autant que le développement économique à l'international soit véritablement abordé ensuite.

Le CESER constate que le transfrontalier semble privilégié, au détriment de l'europpéen et de l'international. Le corollaire de ce déséquilibre semble être en matière de bilinguisme un accent mis quasi exclusivement sur l'apprentissage de l'allemand. Or, pour le CESER l'apprentissage d'autres langues, européennes (notamment l'anglais) ou non européennes (le chinois en particulier), ne doit pas être négligé.

A. LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET INTERNATIONALE

LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Ainsi qu'il l'avait déjà relevé précédemment (voir avis sur les OB 2016 et le BP 2016), le CESER considère que l'environnement devrait être explicitement mentionné dans les enjeux essentiels de la coopération transfrontalière.

Tout comme l'indique le rapport général de présentation du BP, le CESER estime que les enjeux de mobilité sont primordiaux en matière transfrontalière (à cet égard, le CESER travaillera, avec les commissions concernées, pour définir les enjeux sur lesquels il conviendrait de travailler en priorité).

Parmi eux, figurent les difficultés de déplacement avec le Luxembourg. Ainsi, en matière ferroviaire, le CESER suggère que le barreau du « triangle de Longwy », qui a été démonté faute de trafic fret, puisse être remis en service pour améliorer la desserte du Luxembourg depuis le territoire champardennais. De même, une harmonisation des prix du transport ferroviaire transfrontalier est souhaitable. Le CESER estime aussi qu'il conviendrait de fédérer autour de projets innovants de nature à réduire le besoin de mobilité avec le Luxembourg : création d'espaces de co-working à la frontière, promotion du télétravail (sous réserve d'une harmonisation fiscale et du respect des dispositions légales en vigueur en France).

Plus généralement, le CESER insiste sur le rôle et l'importance de la commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise dont la 5^{ème} réunion a eu lieu le 21 novembre 2016. A cette occasion, le gouvernement luxembourgeois s'est dit prêt à financer des opérations d'investissement côté lorrain. Il conviendrait que la Région Grand Est propose des projets en réponse à ces déclarations. En la matière, le CESER suggère notamment la création d'un lycée franco-luxembourgeois à la frontière et souligne le potentiel du pôle formation des industries technologiques de Lorraine. Celui-ci reconnu pour son expertise dans le domaine de la formation industrielle par apprentissage et de la formation industrielle continue des salariés, a développé un partenariat avec des entreprises allemandes et pourrait en faire de même avec des entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, le Conseil régional devrait œuvrer en faveur de la reconnaissance par le Luxembourg, des formations dispensées par le lycée hôtelier d'Ottange.

La formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue, est un autre sujet capital relevant des compétences de la Région. A son propos, le CESER insiste sur le développement et le financement de l'apprentissage transfrontalier. Dans le rapport sur l'apprentissage, les expérimentations menées à l'échelle alsacienne avec l'Allemagne sont évoquées. Le CESER souhaiterait en connaître le bilan et suggère, si celui-ci le permet, d'envisager leur duplication avec la Belgique et la Suisse, tout en prenant note du lancement récent d'une opération du même type avec le Luxembourg.

Le CESER sera attentif aux dispositifs relatifs à l'ouverture internationale des lycéens, en particulier les aides à la mobilité transfrontalière. Les langues autres que l'allemand, qui constituent une richesse pour l'ensemble du territoire, doivent aussi être prises en compte, en particulier pour les déplacements linguistiques, avec une attention particulière pour les sections européennes et internationales des lycées.

Par ailleurs, comme il l'a déjà demandé dans de précédents avis (OB 2016 et BP 2016), le CESER estime que le territoire champardennais devrait être rattaché à l'EURES (EUROpean Employment Services) existant en Lorraine.

Enfin, le CESER aimerait que le Grand Est ne s'interdise pas d'innover en donnant une dimension transfrontalière à tous les projets qui le permettent et en promouvant cette exigence dans tous les domaines, y compris ceux relevant d'abord de l'État (coopération universitaire, sécurité, droit fiscal, ...).

LA COOPERATION INTERNATIONALE DECENTRALISEE

Dans son avis sur le BP 2016, le CESER avait demandé un bilan et une évaluation des actions dans le domaine de la coopération internationale. A cet égard, il souligne tout l'intérêt de la démarche du Conseil régional qui a mené une analyse des accords de partenariat existants

avec des régions d'Europe et d'Asie, et établi une cartographie évolutive. Il souhaiterait connaître les résultats de ces travaux et en particulier savoir quels sont les critères de choix qui conduiront à « se concentrer sur [les partenariats] les plus significatifs ».

Cette remarque vaut également pour la politique de co-développement dont il semble avéré qu'elle ne se poursuivra que dans des zones connaissant « une croissance significative ». Le CESER sera attentif aux éléments pris en compte pour les arrêter.

Sur ces questions en particulier, mais aussi de façon plus générale, le CESER souhaiterait être associé, quand cela est possible, aux travaux de la commission des relations internationales et transfrontalières du Conseil régional.

LES AFFAIRES EUROPEENNES

Le CESER souligne l'aspect positif de la fusion en cours des bureaux bruxellois des trois anciennes Régions et suivra attentivement l'évolution de cette structure unique, notamment la perspective annoncée de l'extension de son action à l'ensemble des composantes du territoire Grand Est.

A propos du soutien à des porteurs de projets européens à titre d'amorçage, le CESER aimerait connaître les critères de sélection des bénéficiaires et des projets.

Comme il l'avait déjà souligné (voir ses avis sur les OB 2016 et le BP 2016), le CESER s'interroge sur le devenir de la « stratégie Allemagne » de l'ex-Conseil régional de Lorraine, miroir de la « stratégie France » de la Sarre. Le CESER souhaite que le Conseil régional puisse capitaliser sur cette démarche à l'échelle du Grand Est.

B. LES CREDITS EUROPEENS

Ainsi qu'il l'avait déjà formulé dans ses derniers avis, le CESER demande que soit précisée la stratégie du Conseil régional en matière de mobilisation des fonds européens thématiques (Horizon 2020, ...).

En conclusion :

- Constatant une fois encore l'absence de tout représentant du Conseil régional à la commission « International » et ce malgré les assurances qui avaient été données, le CESER regrette qu'aucun dialogue ne puisse s'établir avec la Région sur les questions transfrontalières, européennes et internationales, alors même que ces thématiques lui paraissent fondamentales pour l'avenir du Grand Est.
- Relevant que la commission « International » s'intéresse également aux relations interrégionales, le CESER s'interroge sur celles que le Grand Est entretient avec les Régions françaises voisines (Bourgogne Franche-Comté, Hauts de France, Ile de France) et estime qu'il conviendrait de s'inspirer éventuellement de leurs bonnes pratiques, notamment lorsqu'elles concernent leurs rapports avec des entités étrangères, qu'il s'agisse de leurs voisins frontaliers ou de régions plus lointaines.

Le CESER propose à la Région :

En matière transfrontalière :

- de fédérer les différents acteurs territoriaux autour du développement de projets innovants pour faciliter la mobilité des populations du territoire Grand Est.
- de développer ses relations avec tous les pays frontaliers prêts à s'engager (notamment avec le Luxembourg).
- de favoriser les relations et actions innovantes avec les régions françaises touchant son territoire.
- de porter le rattachement du territoire champardennais à l'EURES Lorraine.

En matière de coopération internationale :

- de poursuivre sa démarche d'évaluation des accords de partenariat Europe, Asie, qui lui a permis d'établir une cartographie de ces actions.
- d'en diffuser les résultats afin d'aider à l'amélioration constante des projets dans ce domaine.

Plus globalement :

- de favoriser par des moyens accrus sur tout le territoire, le plurilinguisme indispensable aux relations européennes, internationales, transfrontalières.
- d'informer (notamment le CESER) sur les critères qui fondent sa stratégie, en matière internationale, européenne, transfrontalière et interrégionale.

Budget primitif 2017

COHESION SOCIALE

Présidente : Sylvie MATHIEU

Rapporteur : Pascal LOUIS

Le CESER ne peut que se réjouir de l'importance donnée à la cohésion sociale tout au long de ce Budget Primitif 2017. Cependant, il n'a pas retrouvé dans le document la traduction financière de cette volonté se réduisant à un simple affichage.

Malgré l'implication des membres du CESER, il a été difficile d'émettre des avis alors que le document budgétaire n'a été connu qu'à peine 48 heures avant la tenue de la commission et que plusieurs sujets à traiter (culture, santé...) n'avaient pas d'interlocuteurs régionaux.

Le CESER tient cependant à remercier Mmes Stéphanie Lembré et Cathy Laurent et M. Guillaume Colinmaire, pour leurs présentations très claires concernant le sport et la jeunesse. Le CESER regrette néanmoins l'absence des élus régionaux pour expliquer et argumenter le Budget relatif à la cohésion sociale.

Le manque de lisibilité sur les dispositifs engagés en direction du monde associatif inquiète les membres du CESER et n'est pas de nature à rassurer le secteur associatif, mobilisé au travers des bénévoles qui représentent 24% de la population du Grand Est et 8% de l'emploi privé. Les arbitrages qui semblent avoir été faits, notamment sur l'aide à l'emploi associatif ainsi que sur les modalités pratiques et financières de mise en œuvre des actions de formations à destination des bénévoles, risquent de fragiliser les acteurs associatifs de certains territoires qui pouvaient bénéficier de mesures plus favorables. Sans réponse des élus régionaux et sans visibilité sur les dispositifs, le CESER se montre très réservé, sachant que les acteurs associatifs représentent une grande partie des opérateurs des politiques publiques participant à la cohésion sociale.

A. JEUNESSE

Les intentions déclinées autour des quatre défis paraissent tout à fait pertinentes. Si le CESER constate que cette politique semble aller dans le bon sens en associant les jeunes, il insiste pour que sa mise en œuvre soit la déclinaison de ce travail partagé, entre l'ensemble des acteurs, des populations et des financeurs. Cette démarche est une des clefs de la réussite pour la cohésion sociale attendue au sein de notre région Grand Est.

Le CESER souligne que l'ensemble des dispositifs régionaux concernant la jeunesse doit prendre en compte **tous les jeunes avec leurs différences** (en situation de handicap, urbains ou ruraux, apprentis, étudiants, lycéens, déscolarisés...) afin d'être accessibles à tous.

Le CESER salue ce nouvel espace que constitue le Parlement des Jeunes du Grand Est, qui pourrait contribuer d'une part à l'engagement citoyen de certains jeunes, et d'autre part à

enrichir les dispositifs et politiques publiques à destination des jeunes à partir de leur expression.

Néanmoins, le CESER qui sera très attentif à cette nouvelle forme de démocratie, s'interroge sur la composition de cette nouvelle instance qui devra être représentative de l'ensemble de la jeunesse et sur son organisation à l'échelle de la Région Grand Est.

Pour que cette instance puisse être la plus efficiente possible, le CESER propose qu'une réflexion soit menée afin de trouver une articulation avec les conseils des Jeunes existants (communes, intercommunalités, départements) et les autres réseaux d'animation territoriale pour alimenter les travaux, voire composer partiellement cette nouvelle instance.

Le CESER :

- insiste pour que la mise en œuvre de la politique « jeunesse » soit la déclinaison du travail partagé entre l'ensemble des acteurs, des populations et des financeurs.
- souligne que l'ensemble des dispositifs concernant la jeunesse doit prendre en compte **tous les jeunes avec leurs différences** afin d'être accessibles à tous.
- salue la constitution du Parlement des Jeunes du Grand Est mais s'interroge sur sa composition et son organisation.

B. CULTURE

Le CESER constate une continuité dans les politiques culturelles de la Région Grand Est. Cependant, il note une baisse significative du budget de fonctionnement de 6,3% alors que le Conseil régional reconnaît la culture comme un facteur important de la cohésion sociale.

Le CESER salue l'accord du Conseil régional pour associer notre institution au Conseil consultatif de la culture et sera attentif à son fonctionnement. Il note que ce dispositif favorise la mise en réseau des acteurs, **élément important** de construction de **la cohésion sociale**.

Par manque de présentation de la politique culturelle, le CESER ne peut émettre davantage d'avis sur la politique poursuivie en région Grand Est.

LE CESER :

- note une baisse significative du budget de fonctionnement.
- salue l'accord du Conseil régional pour associer notre institution au Conseil consultatif de la culture.

C. SPORT

Comme il l'a déjà fait, le CESER relève le financement important du sport de haut niveau, 48% du budget « sport », dont environ un quart est alloué au sport professionnel.

Il regrette la baisse de 9,3% des investissements pour les équipements sportifs. Cette baisse s'explique par le changement de la politique sportive du Conseil régional qui s'accompagne de nouvelles prises d'engagements. Le CESER souhaite que cette baisse soit simplement conjoncturelle, que la nouvelle politique sportive et les retombées du futur schéma régional de développement du sport trouvent leurs effets dans les budgets à venir.

Ainsi, le CESER encourage le Conseil régional dans l'élaboration du schéma régional du développement du sport. Par ailleurs, il insiste sur l'importance à accorder dans ce schéma au sport de masse, au sport santé et aux coopérations entre financeurs publics, afin de permettre à chaque secteur du sport de trouver son interlocuteur et son niveau de partenariat.

Le CESER incite la Région à activer les programmes européens à l'instar des autres régions.

Le CESER félicite également le Conseil régional pour son soutien au handisport.

Le CESER :

- relève le financement important du sport de haut niveau dont environ un quart est alloué au sport professionnel.
- regrette la baisse des investissements pour les équipements sportifs.
- encourage le Conseil régional dans l'élaboration du schéma régional du développement du sport.
- incite le Conseil régional à activer les programmes européens.
- félicite le Conseil régional pour son soutien au handisport.

D. SANTE

Le CESER s'étonne de la forte baisse pour les actions santé. Cependant, n'ayant reçu aucune explication, il ne peut émettre un avis sur cette question.

Le CESER souhaite que les actions de santé menées par le Conseil régional en faveur des personnes âgées ou handicapées, puissent se mener en cohérence avec les politiques des départements et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le CESER aimerait connaître les positions du Conseil régional quant aux actions engagées dans le cadre de la silver économie par les anciennes Régions.

Le CESER regrette la baisse des crédits concernant les formations sanitaires et sociales. Cela contribuera à augmenter sans aucun doute, le manque déjà important de professionnels pour l'accompagnement des populations sur le territoire.

Le CESER souhaite une politique volontariste d'accès aux soins pour tous notamment en accompagnant les territoires dans la mise en œuvre de maisons de santé pluriprofessionnelles par exemple.

Le CESER :

- s'étonne de la forte baisse pour les actions santé.
- souhaite que les actions de santé menées par le Conseil régional, en faveur des personnes âgées ou handicapées puissent se mener en cohérence avec les politiques des départements et de l'ARS.
- aimerait connaître les positions du Conseil régional quant aux actions engagées sur la silver économie par les anciennes régions.
- regrette la baisse des crédits concernant les formations sanitaires et sociales.
- souhaite une politique volontariste d'accès aux soins pour tous.

E. EGALITE FEMMES-HOMMES

Le CESER se réjouit de la volonté du Président RICHERT de signer la Charte Européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale et de la nomination d'un conseiller régional délégué à l'égalité.

Le groupe de travail du CESER sur le sujet, composé de 31 membres, est à la disposition du Conseil régional pour un travail partagé.

Le CESER :

- se réjouit de la volonté du Président RICHERT de signer la Charte Européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale et de la nomination d'un conseiller régional délégué à l'égalité.
- est à la disposition du Conseil régional pour un travail partagé.

En conclusion

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de viser la cohésion sociale. Aussi, sa politique ne peut se réduire à encourager l'excellence dans les différents domaines, comme le sport, la culture, la jeunesse...

De manière générale, le manque d'indicateurs et de visibilité de la méthode pour la mise en œuvre de la politique du Conseil régional handicape le CESER pour émettre un avis plus pertinent.

Enfin, le CESER affirme l'importance de mettre en synergie les différents dispositifs relevant de l'économie en particulier de l'économie de proximité, du social, de l'environnemental afin de réussir au mieux les objectifs de cohésion sociale affirmés dans l'ensemble du document budgétaire. La mise en réseau des acteurs, l'implication des citoyens et le réel partenariat avec les institutions participent à poser un véritable pacte pour « faire société ».

A. OBSERVATIONS GENERALES

Après un Budget Primitif (BP) 2016 défini comme transitoire, le BP 2017 est présenté comme le premier budget traduisant les grandes orientations de la politique régionale à l'échelle du territoire Grand Est.

Il est annoncé comme reposant sur un socle de priorités et de choix stratégiques structurant l'action régionale autour de quatre grands axes :

- assurer la cohésion territoriale,
- développer une stratégie de compétitivité,
- déployer une dynamique d'excellence et d'attractivité,
- mettre en place une action territorialisée et proche des citoyens.

Cependant, le CESER exprime ses difficultés à appréhender dans les documents soumis à son examen, la déclinaison concrète de ce projet régional. En effet, le CESER s'attendait à une présentation du BP organisée selon les quatre axes, ce qui aurait permis une analyse de l'adéquation des inscriptions budgétaires avec la volonté politique affichée. La structuration retenue pour la présentation générale témoigne, pour le CESER, d'une logique davantage comptable que stratégique.

Le CESER estime que le montant global des crédits affectés pour chaque grand axe aurait dû figurer explicitement et que, au-delà des inscriptions budgétaires, une présentation définissant clairement le champ de chaque axe aurait dû être effectuée.

Le CESER relève en outre, la difficulté pour la Région de traduire une politique nouvelle de façon immédiate dans le budget, alors que le calendrier du processus de convergence des dispositifs d'intervention ne doit aboutir que fin juin 2017.

Le volume global du projet de BP 2017 s'élève à 2,858 Md€, soit une progression de 12,5% consécutive au transfert de compétences dans le domaine des transports scolaires et interurbains et à l'attribution du rôle de chef de file dans le champ de l'économie.

Hors nouveaux transferts, le budget est de 2,525 Md€ et affiche une diminution de 0,6% par rapport au BP 2016 (-0,4% en section d'investissement et -0,8% en section de fonctionnement).

Le CESER :

- exprime ses difficultés à appréhender dans les documents soumis à son examen, la déclinaison concrète du projet régional.
- s'attendait à une présentation du BP organisée selon les quatre axes qui aurait permis une analyse de l'adéquation des inscriptions budgétaires avec la volonté politique affichée.
- estime que le montant global des crédits affectés pour chaque grand axe aurait dû figurer explicitement et que, au-delà des inscriptions budgétaires, une présentation définissant clairement le champ de chaque axe aurait dû être effectuée.
- relève la difficulté pour la Région de traduire une politique nouvelle de façon immédiate dans le budget, alors que le calendrier du processus de convergence des dispositifs d'intervention ne doit aboutir que fin juin 2017.

B. RECETTES

Comme en 2016, le projet de BP 2017 a été élaboré dans un contexte comportant de nombreuses incertitudes concernant l'évolution des recettes, déjà fortement contraintes de la Région.

Fiscalité

Les recettes liées à la taxe sur les certificats d'immatriculation sont inscrites en diminution de 2,2 M€ au BP 2017. Cette évolution résulte de l'harmonisation progressive à 42€ du tarif par cheval-vapeur décidée par l'exécutif régional, mais également du choix fait d'exonérer les véhicules propres à 100%. Le CESER rappelle que, comme il l'avait exprimé dans son avis sur le BP 2016, il est globalement favorable à cette exonération à 100% des véhicules propres. Il suggère cependant, de la moduler pour les véhicules hybrides.

En matière de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une modification de la répartition du produit entre niveaux de collectivités locales octroie aux Régions une part de 50% contre 25% auparavant. Cette nouvelle part doit permettre de financer les compétences transférées dans le domaine des transports.

Le CESER note qu'il y a équivalence entre les inscriptions de recettes et dépenses au titre du transfert de compétences dans le domaine des transports au BP 2017. La Région bénéficiera des recettes correspondant aux 25% de CVAE perçus précédemment par les Conseils Départementaux et touchera parallèlement, des recettes supplémentaires reversées par les Conseils Départementaux pour lesquels les 25% de CVAE sont insuffisants par rapport à la charge transférée à la Région (14 M€) ou, dans le cas inverse, reversera une part de cette CVAE (80,8 M€).

Le CESER note que la Région a pris le parti de la pérennité des ressources liées à la modulation et à la surmodulation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) pour 2017 et a inscrit un montant identique à celui de 2016, de 109,9 M€ au titre de cette recette. Comme il l'avait développé dans son avis sur le BP 2016,

le CESER formule des inquiétudes quant à la pérennité de certaines parts de cette ressource et à l'impact qu'aurait une diminution de cette recette sur le budget régional.

Le CESER encourage la mise en œuvre rapide de réformes contribuant à ce que les Régions retrouvent des marges de manœuvres financières et de l'autonomie fiscale.

Il suivra, en conséquence, avec intérêt, les effets d'une réforme portant sur la substitution de la DGF par une fraction de la TVA.

Dotations

La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) poursuit sa baisse en 2017 (-39,9 M€). Au total, l'effort imposé à la Région Grand Est depuis 2014 atteint un montant de 136 M€. Vient s'ajouter, pour 2017, une diminution de 10,2 M€ des inscriptions au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

Le CESER ne peut que déplorer que les recettes régionales subissent cette contrainte supplémentaire qui les fragilise encore davantage.

La baisse du montant global des dotations est atténuée, dans ce BP, par le versement de 29,9 M€ au titre du plan « 500.000 formations ».

Fonds européens

Le CESER constate la fin des inscriptions des recettes liées à la programmation des fonds européens pour la période 2007-2013 et la hausse des inscriptions liées à la programmation 2014-2020. Il relève que le cumul des recettes liées aux deux programmations est en recul d'environ 30 M€ pour l'année 2017.

Afin de soutenir le développement régional, le CESER encourage à nouveau l'exécutif régional à accompagner et à favoriser les dépôts de dossiers de demande de subventions. De plus, cela contribuerait à améliorer la consommation des enveloppes financières des fonds européens et donc, à limiter les risques de dégageement d'office.

Le CESER :

- rappelle que, comme il l'avait exprimé dans son avis sur le BP 2016, il est globalement favorable, concernant la taxe sur les certificats d'immatriculation, à l'exonération à 100% des véhicules propres, mais suggère, cependant, de la moduler pour les véhicules hybrides.
- note qu'il y a équivalence entre les inscriptions de recettes et dépenses au titre du transfert de compétences dans le domaine des transports au BP 2017.
- formule des inquiétudes quant à la pérennité de certaines parts de la ressource TICPE et à l'impact qu'aurait une diminution de cette recette sur le budget régional.
- encourage la mise en œuvre rapide de réformes contribuant à ce que les Régions retrouvent des marges de manœuvres financières et de l'autonomie fiscale.

- ne peut que déplorer que les recettes régionales subissent cette contrainte supplémentaire, liée à la diminution de la DCRTP, qui les fragilise encore davantage.
- encourage à nouveau l'exécutif régional à accompagner et à favoriser les dépôts de dossiers de demande de subventions dans le cadre des fonds européens.

C. ENDETTEMENT ET INDICATEURS FINANCIERS

Dans ce BP, 163,3 M€ sont inscrits au titre du remboursement du capital de la dette et 296,4 M€ figurent en prévision d'emprunt ; la variation de l'encours serait donc de +133 M€. L'objectif que se fixe la collectivité serait de 50 M€ d'Endettement Annuel Net (EAN) ce qui ferait un écart de plus de 80 M€ avec les chiffres inscrits dans le BP.

Le CESER considère donc que l'atteinte de l'objectif d'EAN est dépendante de plusieurs facteurs, dont le dégagement d'un excédent en 2016 et un taux de réalisation du budget 2017 légèrement inférieur à 100% pour les dépenses.

Comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises et conformément aux recommandations de la Cour des Comptes, le CESER insiste sur l'importance d'intégrer l'encours de crédit-bail dans l'encours de dette global pour l'analyse de la situation financière de la collectivité et la fixation des objectifs et indicateurs financiers.

Le CESER :

- considère donc que l'atteinte de l'objectif d'EAN est dépendante de plusieurs facteurs, dont le dégagement d'un excédent en 2016 et un taux de réalisation du budget 2017 légèrement inférieur à 100% pour les dépenses.
- insiste sur l'importance d'intégrer l'encours de crédit-bail dans l'encours de dette global pour l'analyse de la situation financière de la collectivité et la fixation des objectifs et indicateurs financiers.

D. ADMINISTRATION REGIONALE

Moyens généraux

L'exécutif régional met en avant un recul des dépenses liées aux moyens généraux. Afin d'apprécier les économies annoncées, le CESER est dans l'attente d'informations précises et détaillées sur la mise en œuvre des agences régionales, les compétences qui y seront exercées, les ressources humaines qui y seront déployées et les coûts de fonctionnement qui seront générés. Dans cette analyse, devra également être prise en compte l'optimisation de l'utilisation des locaux en propriété ou en location. Le CESER s'interroge sur la pertinence de

l'organisation en agences territoriales régionales qui n'est pas vérifiée tant en termes de fonctionnement que de positionnement territorial.

Par ailleurs, le CESER met l'accent sur le fait que la diminution des dépenses relatives aux moyens généraux trouve une grande partie de son explication dans l'intégration, peu judicieuse, dans les dépenses « moyens généraux », des dépenses relatives aux actions relevant de la subvention globale (fonds européens) qui sont inscrites en forte diminution pour 2017.

Enfin, le CESER souhaite souligner sa propre participation à l'effort financier global, se traduisant par la diminution de 11,4% des dépenses inscrites au titre de ses crédits de fonctionnement.

Personnel régional

Le CESER constate une baisse de 2 M€ des dépenses de personnel (hors nouveaux transferts et nouvelles mesures gouvernementales) et demande des précisions sur les services concernés par d'éventuels redéploiements et suppressions de postes. Le CESER rappelle qu'il considère essentiel le maintien des compétences pour la mise en œuvre de l'action régionale.

Le CESER demande à la Région de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'atteinte de l'égalité réelle entre les personnels féminins et masculins de la collectivité. En effet, la Région doit faire preuve d'un comportement exemplaire en la matière.

Le CESER :

- est dans l'attente d'informations précises et détaillées sur la mise en œuvre des agences territoriales régionales, les compétences qui y seront exercées, les ressources humaines qui y seront déployées et les coûts de fonctionnement qui seront générés.
- met l'accent sur le fait que la diminution des dépenses relatives aux moyens généraux trouve une grande partie de son explication dans l'intégration, peu judicieuse, dans les dépenses « moyens généraux », des dépenses relatives aux actions relevant de la subvention globale (fonds européens).
- souhaite souligner sa propre participation à l'effort financier global, se traduisant par la diminution de 11,4% des dépenses inscrites au titre de ses crédits de fonctionnement.
- demande des précisions sur les services concernés par d'éventuels redéploiements et suppressions de postes.
- rappelle qu'il considère essentiel le maintien des compétences pour la mise en œuvre de l'action régionale.
- demande à la Région de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à l'atteinte de l'égalité réelle entre les personnels féminins et masculins de la collectivité. En effet, la Région doit faire preuve d'un comportement exemplaire en la matière.



Présidence

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79

Antenne territoriale de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
03 88 15 68 00

Antenne territoriale de Metz

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

ceser@alsacechampagneardennelorraine.eu

<http://ceser-grandest.eu/>

Retrouvez le CESER sur Twitter www.twitter.com/cesergrandest
et Facebook www.facebook.com/ceserge

